



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-19

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la réforme fiscale déterminant le coefficient communal ; en effet en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Monsieur le Maire rappelle que :

Les taux de référence pour 2021 sont :

- Taxe foncière bâti : 40,08 %.
- Taxe foncière non bâti : 64,94 %.

Les taux plafond pour 2022 sont :

- Taxe foncière bâti : 121.04 %.
- Taxe foncière non bâti : 173.45 %.

Monsieur le Maire propose les taux suivants pour 2022 :

- Taxe foncière bâti : 40,08 %.
- Taxe foncière non bâti : 64,94 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.
Approuve les taux proposés.**

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE FREISSINIÈRES' at the top and 'Alpes-Maritimes' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.